

OPERATIONS FONCIERES

98 rue Victor Hugo

Cession amiable au GIE Domaxis

EXPOSE DES MOTIFS

Une opération de réhabilitation est actuellement à l'étude concernant deux ensembles immobiliers, situés au 98 et 100 rue Victor Hugo, au sein du quartier Louis Bertrand-Mirabeau-Sémard, afin de permettre la réalisation de 32 logements sociaux.

Ce programme de réhabilitation doit être assuré par le Groupement d'Intérêt Economique Domaxis, qui s'est déjà porté acquéreur de l'immeuble d'habitation sis, 100 rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine.

La Ville, de son côté, avait exercé son droit de préemption en 2005 sur l'ensemble immobilier voisin, situé au 98 rue Victor Hugo, en vue de la réalisation de cette opération de réhabilitation sociale.

Ce projet étant à ce jour défini, il convient ainsi de revendre ce bien au GIE Domaxis, au prix de 485.000 € HT, intégrant le coût d'acquisition initial par la Commune (fixé à 460.000 € par un jugement du Tribunal de Grande Instance de Créteil du 1^{er} juillet 2004), les frais notariés afférents (6.683 €) et la location des portes anti-effraction (coût s'élevant à 18.320 € environ).

Je vous propose donc d'approuver la cession de cet immeuble sis 98 rue Victor Hugo, cadastré section I n° 3, au GIE Domaxis, aux conditions financières susmentionnées.

La recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 77.

P.J. : - avis des domaines,
- lettre d'accord de la société,
- plan de situation.

OPERATIONS FONCIERES

98 rue Victor Hugo

Cession amiable au GIE Domaxis

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,

vu le code de l'urbanisme,

vu sa délibération du 22 janvier 2004 approuvant la révision du PLU, modifié le 22 juin 2006,

considérant le projet de réhabilitation par le GIE Domaxis de cet immeuble d'habitation et de celui situé au 100 rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine, dont cette société est déjà propriétaire, permettant ainsi la création de 32 logements sociaux,

considérant en conséquence l'intérêt pour la Ville d'Ivry-sur-Seine de céder cet ensemble immobilier au GIE Domaxis au prix de 485.000 € HT, permettant ainsi la conduite de ladite opération de réhabilitation,

vu l'accord du GIE Domaxis d'acquérir ce bien aux conditions proposées par la ville d'Ivry-sur-Seine, ci-annexé,

vu l'avis des domaines, ci-annexé,

vu le plan, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : DECIDE de céder au GIE Domaxis le bien immobilier, sis 98 rue Victor Hugo, cadastré section I n° 3, au prix de 485.000 € HT.

ARTICLE 2 : PRECISE que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation et à la signature des actes y afférent.

ARTICLE 4 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 77.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2006